

JAHARP2020-1 - Première Newsletter

24 Autorités de Surveillance du Marché (ASMs) de 20 pays Européens travaillent conjointement pour assurer la sécurité des consommateurs européens.

Geographical Scope of JAHARP2020-1



24 Market
Surveillance
Authorities
from
20 European
Member States

Vos produits sont-ils sûrs?

JAHARP2020-1 a effectué des contrôles documentaires et des tests sur des produits de consommation pour évaluer leur sécurité et leur conformité à la législation européenne. Nous enquêtons sur 26 plaques de cuisson au gaz, et sur le débit d'absorption spécifique de 30 modèles d'appareils portables connectés. En outre, nous préparons une approche harmonisée pour évaluer les exigences administratives de 6 directives relatives aux produits. Tous les produits non conformes nécessiteront des mesures de suivi de la part des autorités européennes de surveillance du marché (ASM).

JAHARP2020-1

Action conjointe de surveillance du marché des produits harmonisés Action 1 - 2020



**INSPECTION
& TEST
RESULTATS**

Vérification documentaire et tests
2 groupes de produit

&
Approche harmonisée d'évaluation
des exigences administratives des
Directives



Co-funded by
the European Union



Tables et plaques de cuisson au gaz

Approche harmonisée d'évaluation
des exigences administratives

TAS mesures sur appareils
portables connectés

■ Conformité ■ Non-Conformité

DOCUMENTATION TECHNIQUE
INSPECTEE par les ASMs à ce jour

28
produits étudiés



3
types de produits

- ✓ Plaques de cuisson à gaz domestiques
- ✓ Plaques chauffantes à gaz pour véhicules de loisirs
- ✓ Plaques de cuisson mobiles

DOCUMENTATION VERIFIEE ET TESTS
ENTREPRIS PAR LE LABORATOIRE à ce jour

26
produits échantillonnés et
13
produits testés



EVALUATION DES EXIGENCES
ADMINISTRATIVES PAR LES ASM

6

textes législatifs communautaires relatifs aux produits concernés

- ✓ Directive Radio Equipment
- ✓ Directive Faible Voltage
- ✓ Directive Compatibilité Electromagnétique
- ✓ Equipement transportable sous pression
- ✓ Directive Equipements sous pression
- ✓ Reglement des appareils à gaz

12
cas considérés

- ✓ Four microonde
- ✓ Camera de surveillance
- ✓ Bouteille de gaz
- ✓ Chauffage au gaz
- ✓ Plaque de cuisson au gaz
- ✓ Radio-bidirectionnelle
- ✓ 2 soupapes de sécurité
- ✓ 2 pompes
- ✓ Soupapes du cylindre
- ✓ Prise de courant multiple

PRODUITS IDENTIFIES
ET TYPES DE PRODUITS CONCERNES

249
produits identifiés
par les ASMs

4
types de produits

- ✓ Tablettes
- ✓ Ecouteurs
- ✓ Smartphones
- ✓ Montres connectées pour enfants

30
modèles à tester



Tests
commencés en
Janvier 2023

Le projet JAHARP2020-1 est un projet paneuropéen de 24 mois cofinancé par l'Union européenne (UE). Son objectif stratégique est triple : (i) élever le niveau de surveillance du marché ; (ii) faciliter l'application du nouveau règlement sur la surveillance du marché (UE) 2019/1020 ; et (iii) accroître les capacités des ASM européennes. Le projet est coordonné par PROSAFE - The Product Safety Forum of Europe, une ONG à but non lucratif formée par des responsables de la surveillance du marché et basée à Bruxelles.*

Attention ! Les résultats décrits proviennent d'échantillons de produits provenant des marchés des pays participants. Comme dans la plupart des activités de surveillance du marché, les résultats représentent les efforts ciblés que les ASM entreprennent pour identifier les produits dangereux. Cela signifie que le taux de non-conformité détecté ne présente pas une image statistiquement valable de la situation de l'ensemble du marché. Les tests ont été effectués dans des laboratoires accrédités et se sont concentrés sur les exigences de sécurité qui ont le plus grand impact sur la sécurité des consommateurs.

Aperçu de l'état d'avancement par groupe de travail

→ Tables de cuisson et plaques chauffantes à gaz



Les tables de cuisson et les plaques chauffantes comportent plusieurs risques, tels que l'incendie, les brûlures dues aux surfaces chaudes accessibles, les blessures dues aux fuites de gaz ou aux risques mécaniques, et le CO (monoxyde de carbone) associé au processus de combustion. Vu les dangers et les risques, le groupe de projet a choisi de vérifier la conformité et la sécurité de ces appareils domestiques. Jusqu'à présent, le groupe a inspecté la documentation de 28 produits (c'est-à-dire la déclaration de conformité, les certificats d'homologation et la preuve du contrôle de la production), 85 % d'entre eux présentent une documentation incorrecte ou incomplète. Sur la base de cet examen préliminaire, le groupe a identifié 26 échantillons à envoyer à un laboratoire d'essai accrédité. Le laboratoire a constaté que tous les produits qui ont été sur les 13 examinés jusqu'à présent présentent des non-conformités administratives (par exemple, des erreurs de marquage, des erreurs dans les instructions d'utilisation, etc.), et 7 présentent de possibles problèmes techniques qui rendraient le produit dangereux. L'examen des 13 produits restants se poursuivra au cours des prochains mois. Le groupe élaborera également des scénarios d'évaluation des risques pour les non-conformités détectées.

→ Approché harmonisée de l'évaluation des exigences administratives



Une harmonisation insuffisante des contrôles administratifs entraîne plusieurs effets négatifs, notamment une insécurité juridique pour les opérateurs économiques qui seraient confrontés à des interprétations ou des applications différentes des exigences d'un État membre à l'autre. Pour combler les lacunes dans l'évaluation des exigences documentaires, les participants ont couvert 6 textes législatifs de l'UE (RED, LVD, EMC, GAR, TPED et PED) et ont préparé 12 cas sur les types de produits suivants : une radio bidirectionnelle, deux pompes, deux soupapes de sécurité, un robinet de bouteille, une prise multiple, un four à micro-ondes, une caméra de surveillance, une bouteille de gaz, un chauffage au gaz et une plaque de cuisson au gaz. Dans un premier temps, les ASM participantes enregistrent chaque cas dans l'ICSMS dans le cadre de l'application de la Directive relative aux informations sur les produits (DRPI). Ensuite, le groupe analyse si les informations sont enregistrées de la même manière dans l'ICSMS (par exemple, l'identification du produit ou le nom du fabricant). Enfin, le groupe souligne les différences éventuelles et propose des actions correctives. Les participants ont déjà finalisé l'évaluation harmonisée pour la directive sur les équipements radio (RED) et la principale conclusion est que si elle est entreprise avec l'engagement du groupe ADCO, toutes les ASM s'engagent à fournir les résultats. L'analyse des cas des autres directives est en cours. Entre-temps, le projet rassemblera des astuces et des conseils précis (par exemple, un document d'orientation pour les ADCO afin de les aider à mettre en place des "exercices Round Robin") pour améliorer la qualité des données enregistrées dans l'ICSMS.

→ Mesures du DAS sur les appareils portables connectés



Le DAS est un indice mesurant le taux d'énergie de radiofréquence (RF) absorbée par le corps humain à proximité d'une source de RF. Lorsque le DAS est trop élevé, il peut y avoir des effets secondaires sur la santé. La portée de cette action est d'accroître la sécurité des consommateurs en mesurant le DAS pour plusieurs types d'appareils tels que les tablettes, les casques, les smartphones et, exceptionnellement, les montres connectées pour enfants. Une tâche de dépistage a été entreprise sur 249 modèles identifiés par les 7 MSA. Cette recherche documentaire a permis d'établir une liste restreinte de 30 modèles à tester. Différents critères ont été utilisés pour élaborer cette liste restreinte, par exemple le nombre de fois où l'appareil a été cité par différentes ASM, le prix et la marque. Le groupe de projet a récemment sélectionné un laboratoire accrédité pour mener le programme de test préparé qui établira les valeurs maximales de DAS pour chaque équipement. Le processus d'échantillonnage et les contrôles documentaires ont commencé avec l'envoi prochain des produits au laboratoire. Les tests auront lieu en janvier-février 2023.

Communication et sensibilisation

Le portail web de PROSAFE www.prosafe.org et les médias sociaux (Twitter et LinkedIn) tiennent les publics cibles régulièrement informés de l'avancement du projet grâce à une communication efficace complétée par des infographies et des visuels. L'état d'avancement des activités a également été communiqué sur d'autres canaux, par exemple, des présentations lors de la réunion du groupe AdCo de TPED le 10 juin 2021 et lors de l'assemblée générale de PROSAFE organisée le 31 mai 2022.

Nous contacter :

Ioana Sandu, directrice exécutive, **Bureau PROSAFE**, Avenue des Arts/Kunstlaan 41, B-1040 Bruxelles, Belgique Tel: +32 2 8080 996, info@prosafe.org / www.prosafe.org, @PROSAFE_ORG